



CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

PROCES VERBAL DU

# Conseil Municipal du

## 12 Décembre 2024

La séance est ouverte à 19H00

**Monsieur COFFIN Jean-Michel est nommé secrétaire de séance**

Madame PROCHASSON a donné son pouvoir à Stéphane AUCHÈRE

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024**

Le conseil municipal approuve le PV du 10 Octobre 2024, sans observation.

**2024-12-12-02 Aide culturelle fête de village conseil départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des animations (musique vivante, sketches humoristiques et chansons inédites) seront proposées par l'association BeezProd, au cours de la journée du Dimanche 25 Mai 2025 lors de la fête des Beignets aux Fleurs d'Acacia.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre de la saison culturelle "En Scène" auprès du Conseil Départemental du Loiret, sur la base de 1 300 € représentant le montant TTC de ces animations.

Le spectacle proposé doit faire partie du catalogue des spectacles proposés par le département " En scène" et doit être choisi avant le 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré et accepté les conditions, le Conseil autorise M. le Maire à signer les contrats d'engagement avec BEEZPROD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents valide les opérations.

**2024-12-12-01 Tarifs et loyers communaux 2025**

Le règlement de la salle est modifié selon les points suivants :

-caution chèque unique à 250€

-les utilisateurs de la salle des fêtes doivent balayer et laver la salle après utilisation

-information : un défibrillateur est installé derrière la mairie

	2025	
<b>Loyer presbytère</b>	2 305.57 €	
<b>Logement boulangerie mensuel</b>	400€	Chauffage
<b>Boulangerie</b>	400 €	
<b>Tarif salles communales</b>		De Novembre à mars
<b>Salle des fêtes habitants de la commune journée ou 1/2</b>	150 €	0.20 cts €
Salle des fêtes habitants hors commune journée	250 €	0.20 cts €
<b>Salle des fêtes habitants de la commune weekend</b>	280 €	0.20 cts €
Salle des fêtes habitants hors commune weekend	430 €	0.20 cts €
Salle Boissoudy la 1/2 journée	100 €	0.20 cts €
Salle Boissoudy la journée	150 €	0.20 cts €
<b><u>Tarif eau</u></b>	62€	
Prix du m3	1,20 €	
Redevance sur prélèvement ressource	Votée par l'agence de l'eau	
Redevance pollution	Votée par l'agence de l'eau	
Branchement /raccordement réseau eau	300 €	
Changement compteur suite au gel	310 €	
<b><u>Tarif assainissement</u></b>		

Assainissement le m3	1,35 €
<b>Tarif du cimetière</b>	
<b>Concession cimetière</b>	
99 ans	480 €
50 ans	320 €
30 ans	220 €
<b>Cavurne cimetière</b>	
10 ans	760 €
15 ans	860 €
30 ans	910 €
<b>Dispersion des cendres</b>	75 €

### Salles communales

Il a été institué une régie de recettes auprès du service des locations des salles communales, ou du matériel de Lion-en-Sullias par arrêté 2022-28

La caution est fixée à 250€ .

La salle Boissoudy Location uniquement pour des réunions sans repas.

La salle pourra accueillir 30 personnes assises.

Le conseil municipal a décidé de fixer un tarif avec un supplément de novembre à mars pour le chauffage à 0.20 cts le Kilowatt

### Tarif eau 2025

Ces tarifs seront applicables sur les mètres cubes d'eau consommés après le relevé de mars 2025 pour la -Période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les abonnés de la commune sont responsables de leur compteur d'eau et ont l'obligation de le protéger contre le gel. En cas de changement de leur compteur suite au gel, une participation financière leur sera facturée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents valide les opérations. Le système de facturation d'eau va changer suite au courrier reçu de l'Agence de l'Eau.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Décision du Maire dégrèvement JA** : Monsieur le Maire informe qu'un virement de crédits a été effectué pour un montant de 14 € du chapitre 11 au chapitre 14, suite au dégrèvement des JA (jeunes agriculteurs).

**Commission Cadre de vie-culture** : le Chaise'tival pour 2025 «mettre un métier à l'honneur » Mme LAZARADEUX a demandé s'il y avait un désintéret des habitants car moins de chaises de faites cette année, le conseil souhaite tout de même maintenir cette animation car c'est l'identité de la commune, par contre il faudra préciser aux habitants dans le bulletin municipal qu'on ne peut pas mettre toutes les chaises en photo. Les conseillers souhaitent que la Mairie participe en mettant des chaises décorées dans le village et devant la Mairie, comme avant.

**Boite à livres** : elle sera remise en fonctionnement une fois les travaux terminés.

**Vœux du Maire** : Les vœux du Maire auront lieu le Vendredi 17 Janvier 2025 à 18h30 à la salle Isabelle Reille. Monsieur le Maire a demandé aux conseillers si certains pourraient être présents pour le vin d'honneur.

**Relogement de Mme BERTRAND** : Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Bertrand serait décidée à se reloger au niveau du logement de la boulangerie, moyennant 400€.

**Réunion PLUI** : Une réunion aura lieu le 09 Janvier 2025 à la Communauté de Communes du Val de Sully à 8h30, les conseillers sont invités.

- **Questions diverses**  
Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h00

Johanny HAUTIN

Jean-Michel COFFIN